

CONCOURS DE DESIGN—PHASE 1
DEMANDE DE QUALIFICATION



Monument commémoratif national de la mission du Canada en Afghanistan



Gouvernement
du Canada

Government
of Canada

Canada

TABLE DES MATIÈRES

1.0	INTRODUCTION	2
2.0	SURVOL	3
3.0	VISION DU PROJET	4
4.0	EMPLACEMENT	5
5.0	BUDGET	10
6.0	CONCOURS DE DESIGN	11
7.0	ADMISSIBILITÉ	12
8.0	HONORAIRES ET FRAIS DE DÉPLACEMENT	12
9.0	EXIGENCES DE LA PHASE I	13
10.0	PHASE I — ÉVALUATION DE LA SOUMISSION	14
11.0	PHASE I — DIRECTIVES DE SOUMISSION	15
12.0	PHASE II — SURVOL	16
13.0	DATES IMPORTANTES	17
14.0	DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS	17
	ANNEXE A — CRITÈRES COTÉS DE LA PHASE I	18
	ANNEXE B — RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	19

1.0 INTRODUCTION

Au nom du gouvernement du Canada, le ministère du Patrimoine canadien invite des équipes composées d'artistes professionnels, d'architectes, d'architectes paysagistes (et d'autres professionnels de l'aménagement urbain) à soumettre leurs titres de compétences ainsi que des exemples de travaux antérieurs, dans le cadre la première partie d'un concours en deux phases visant l'érection du monument commémoratif national de la mission du Canada en Afghanistan.

Le monument commémoratif national de la mission du Canada en Afghanistan, projet annoncé le 8 mai 2014, rendra hommage à l'engagement et aux sacrifices des membres des Forces armées canadiennes, des agents de police, des fonctionnaires et des civils qui ont participé à la mission canadienne en Afghanistan. Ce monument servira aussi à souligner le soutien fidèle offert par les Canadiens et Canadiennes à tous ceux et celles qui ont servi en Afghanistan.

Situé sur un emplacement de premier choix au cœur des plaines LeBreton en face du Musée canadien de la guerre, avec vue sur le Parlement et plusieurs autres institutions fédérales, ce nouveau monument constituera un hommage durable aux Canadiens et Canadiennes qui ont servi en Afghanistan et à tous ceux et celles qui les ont soutenus au pays. Le gouvernement du Canada cherche donc des équipes qui sauront créer un monument émouvant qui suscitera le recueillement individuel ainsi que le souvenir collectif d'un événement qui a marqué l'histoire de notre pays.

Les participants

Anciens Combattants Canada (ACC) est le ministère fédéral responsable de mise en place du monument commémoratif national de la mission du Canada en Afghanistan dans la région de la capitale du Canada.

Le ministère du Patrimoine canadien (PCH) est le ministère fédéral responsable de tous les nouveaux ouvrages commémoratifs sur les terrains fédéraux de la région de la capitale du Canada. Le Ministère est également responsable du concours de design et de la gestion globale du projet au nom d'ACC .

La Commission de la capitale nationale (CCN) est l'agence fédérale responsable de l'utilisation des terrains fédéraux et de l'approbation de nouveaux ouvrages commémoratifs sur les terrains fédéraux dans la région de la capitale du Canada. De plus, la CCN fournit le site pour le monument. La CCN attribuera le contrat de design à l'équipe de design gagnante, gèrera la conceptualisation du projet retenu, supervisera les approbations fédérales requises et gèrera les travaux de construction sur le site.

2.0 SURVOL

Le concours national de design est ouvert aux équipes d'artistes professionnels, d'architectes, d'architectes paysagistes et d'autres professionnels de l'aménagement urbain. Bien que PCH accueille favorablement les compétiteurs étrangers, chaque équipe doit être dirigée par un citoyen canadien.

La présente s'inscrit dans un concours en deux phases, dont la demande de qualifications (phase I) consiste à évaluer les qualifications et à sélectionner un maximum de cinq équipes, et la demande de propositions (phase II), à inviter les finalistes à mettre au point des concepts de design et à sélectionner une proposition gagnante.

L'équipe gagnante de la phase II sera recommandée auprès de la CCN et se verra accorder un contrat pour développer et détailler son design, préparer les plans et les devis d'appel d'offres connexes, fabriquer tout élément artistique particulier et assurer le suivi pendant les étapes de construction et d'installation du projet.

Le budget total pour le design et la construction du monument sera d'au moins **3 098 400 \$** (avant les taxes).

Aux fins de cette compétition, PCH constituera un jury d'experts qui conseillera le ministre du Patrimoine canadien, en sa qualité de ministre responsable des monuments commémoratifs sur les terrains fédéraux de la région de la capitale du Canada, ainsi que le ministre des Anciens Combattants, qui seront conjointement responsables d'approuver le concept que le jury aura choisi.

Chaque équipe doit soumettre deux exemplaires imprimés des documents suivants ainsi qu'une version électronique sur une clé USB :

- ◆ **Une lettre d'intérêt**
- ◆ **Le *curriculum vitae* de chaque membre de l'équipe incluant les références**
- ◆ **Des images et des renseignements sur les projets antérieurs construits semblables au projet actuel**

L'échéance pour la réception des soumissions est fixée au **vendredi 17 janvier 2020 à 15 h (HNE)**.

L'inauguration du Monument commémoratif national de la mission du Canada en Afghanistan en prévue à l'automne 2023.

3.0 VISION DU PROJET

Contexte

Les attentats terroristes du 11 septembre 2001 ont suscité une réaction à l'échelle mondiale. En octobre 2001, le gouvernement du Canada a annoncé sa participation à une campagne internationale de lutte contre le terrorisme en Afghanistan. L'engagement du Canada s'est concrétisé en une action pangouvernementale qui incluait les Forces armées canadiennes, des forces de police, des fonctionnaires et des civils.

De 2001 à 2014, le Canada a mené des opérations de contre-insurrection et a formé des agents des Forces de sécurité nationales afghanes. Les efforts déployés par le Canada touchaient aussi l'éducation, les soins de santé, les infrastructures et les droits de la personne. Le Canada a joué un rôle en Afghanistan dans le cadre d'un engagement à long terme pour aider le gouvernement de l'Afghanistan à bâtir un avenir plus stable et plus sécuritaire pour les Afghans.

De nombreux Canadiens ont péri en raison de leur participation à la mission canadienne en Afghanistan, y compris des membres des Forces armées canadiennes, un diplomate, des travailleurs humanitaires, un entrepreneur du gouvernement et un journaliste. La mission en Afghanistan s'est avérée le cinquième conflit militaire le plus meurtrier de l'histoire de notre pays. Des milliers de membres des Forces armées canadiennes ont subi des blessures physiques et psychologiques durant la mission.

Vision

Le Monument commémoratif national de la mission du Canada en Afghanistan soulignera un chapitre important de l'histoire du Canada et rendra hommage à l'engagement et aux sacrifices des Canadiens qui ont aidé à rebâtir l'Afghanistan.

But

Créer un monument durable dans la capitale nationale en hommage à ceux et celles qui ont participé à la mission pangouvernementale du Canada en Afghanistan ainsi qu'à ceux qui leur ont accordé leur soutien au pays.

Objectifs

- ◆ Exprimer la profonde gratitude des Canadiens et des Canadiennes envers ceux et celles qui ont servi en Afghanistan, incluant les membres des Forces armées canadiennes et les civils qui ont perdu la vie ou qui ont subi des blessures physiques et psychologiques durant la mission;
- ◆ Reconnaître l'appui indéfectible manifesté par les familles, les amis et les collectivités au Canada tout au long de la mission;
- ◆ Reconnaître les efforts des Canadiens et des Canadiennes qui, solidaires avec le peuple afghan, ont aidé à rebâtir l'Afghanistan;
- ◆ Servir de lieu public pour le recueillement individuel et le souvenir collectif;
- ◆ Encourager une meilleure compréhension de l'importance et de la portée de la mission du Canada en Afghanistan.

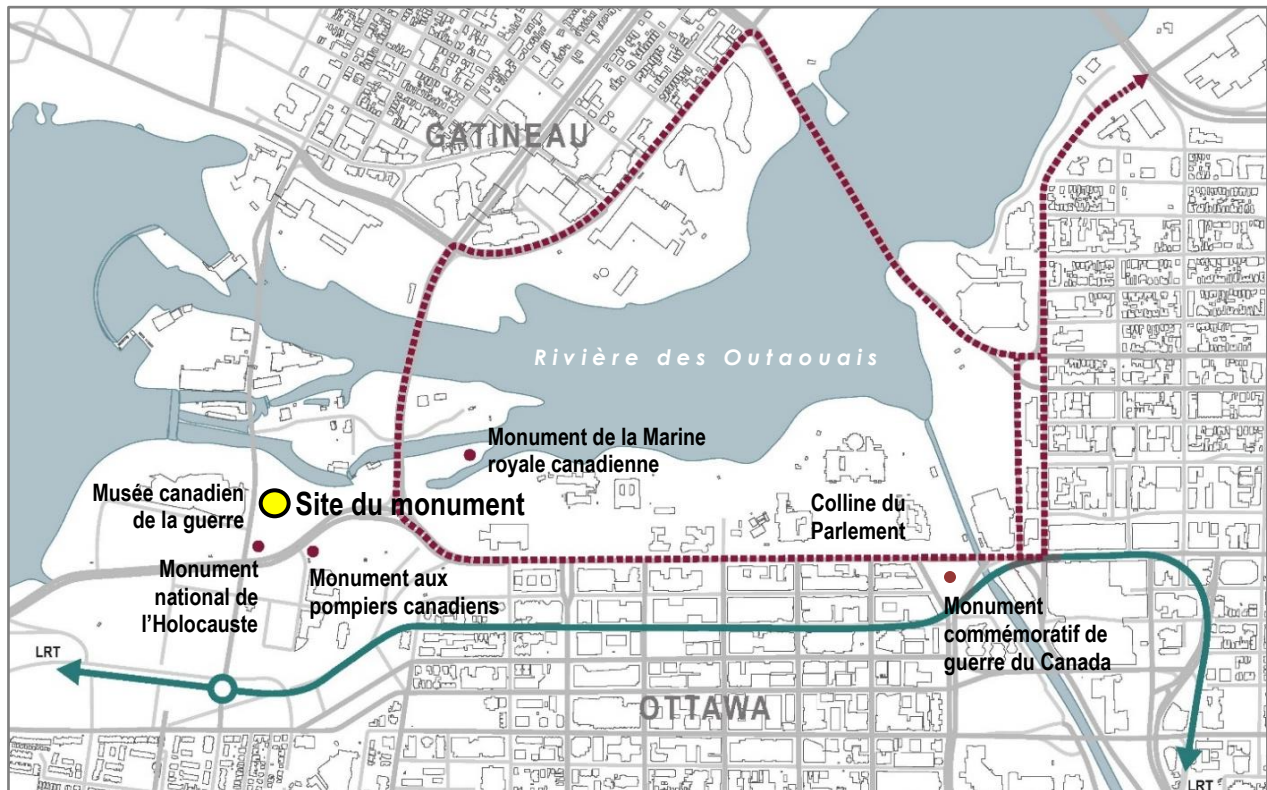
4.0 EMPLACEMENT

La région de la capitale du Canada

Le secteur du cœur de la capitale nationale abrite les institutions politiques et culturelles les plus importantes du pays, ainsi qu'une riche diversité de monuments et de symboles nationaux importants. Ils rendent hommage aux personnes et soulignent les événements et les réalisations qui ont une signification et une valeur pour le pays. Tous les monuments, peu importe leur thème commémoratif, deviennent souvent un élément influent permanent dans le paysage urbain, capables de façonner le domaine civique en réunissant l'histoire, le territoire et la mémoire collective. Conséquemment, le Monument commémoratif national de la mission du Canada en Afghanistan enrichira l'expérience des visiteurs dans la capitale et deviendra un symbole immuable de l'engagement et du sacrifice.

Le Boulevard de la Confédération

Le boulevard de la Confédération est le parcours cérémoniel de la capitale, reliant bon nombre des attractions et symboles nationaux au moyen d'une approche esthétique unifiée et distincte. Cette voie de découverte se trouve dans le secteur du cœur de la capitale et il entoure les secteurs du centre-ville d'Ottawa et de Gatineau de part et d'autre de la rivière. L'objectif principal de l'embellissement et des interventions en matière de commémoration va au-delà des limites du boulevard de la Confédération. Il comprend les liens physiques, les voies d'entrée ainsi que les liens visuels et symboliques dans le cœur de la capitale. Les plaines LeBreton sont une porte d'accès à la capitale importante, en plus d'être l'une des portes d'entrée d'honneur les plus évocatrices. La proximité du site au boulevard de la Confédération assurera au monument une bonne visibilité à des milliers de visiteurs et de résidents du secteur du cœur de la capitale du Canada.



Plan du boulevard de la Confédération (ligne pointillée)

4.0 EMLACEMENT



Vue de la rue Wellington/boulevard de la Confédération vers le site du monument

4.0 EMPLACEMENT

LE SITE DU MONUMENT

Le monument sera érigé à l'est de la rue Booth en face du Musée canadien de la guerre près de la rivière des Outaouais sur un site de 1 000 mètres carrés. À l'heure actuelle, le secteur des plaines LeBreton en est à un stade d'évolution et l'on vise à en faire un carrefour résidentiel, commercial, culturel et social agrémenté d'installations publiques de haut calibre. Le site réservé au monument est plat et assez grand pour y construire un monument d'importance et permettre la tenue de rassemblements publics informels et de cérémonies officielles. Le site se trouve au centre d'une plaque tournante importante du transport qui comprend des routes, des liaisons interprovinciales, un réseau de sentiers

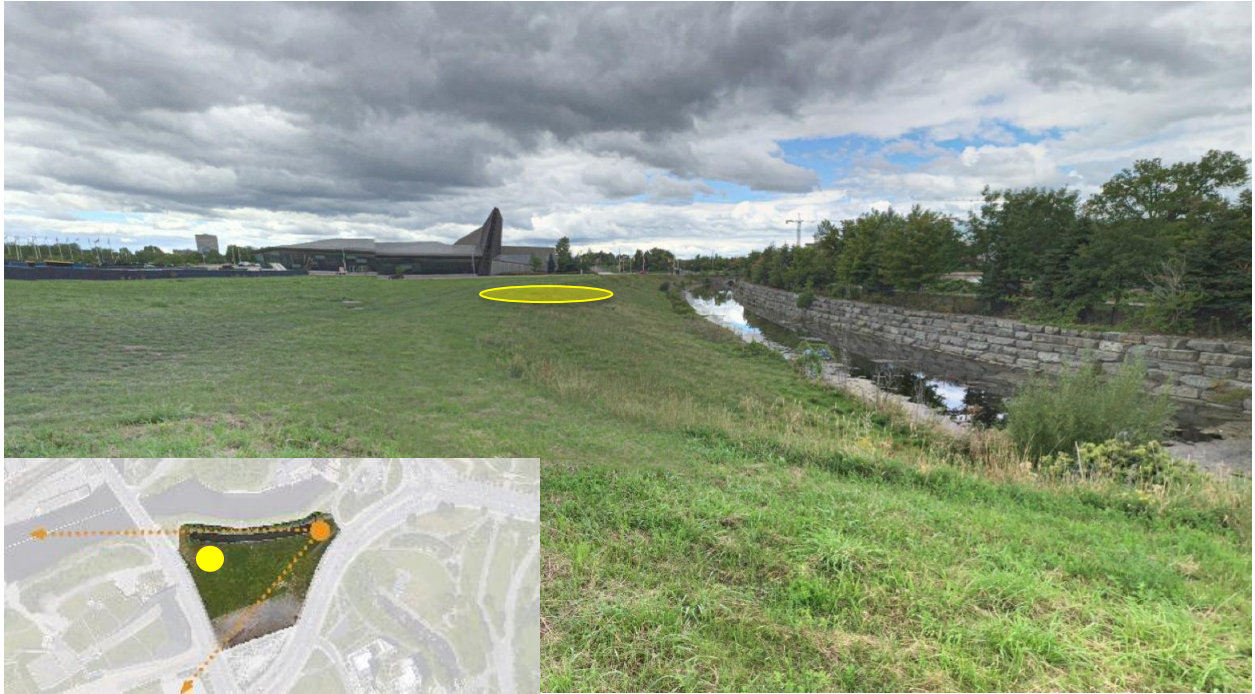
récréatifs et une future station du train léger. Le monument bénéficiera d'un accès facile et d'une grande visibilité, et ce, tant pour les piétons que les véhicules.

Le site retenu offre des vues symboliques importantes de la Colline du Parlement. En raison de son emplacement à proximité du Monument national de l'Holocauste, du Monument aux pompiers canadiens et dans une certaine mesure du Monument de la Marine royale canadienne, le Monument commémoratif national de la mission du Canada en Afghanistan contribuera à confirmer la création de l'un des secteurs de commémoration les plus importants de la capitale.

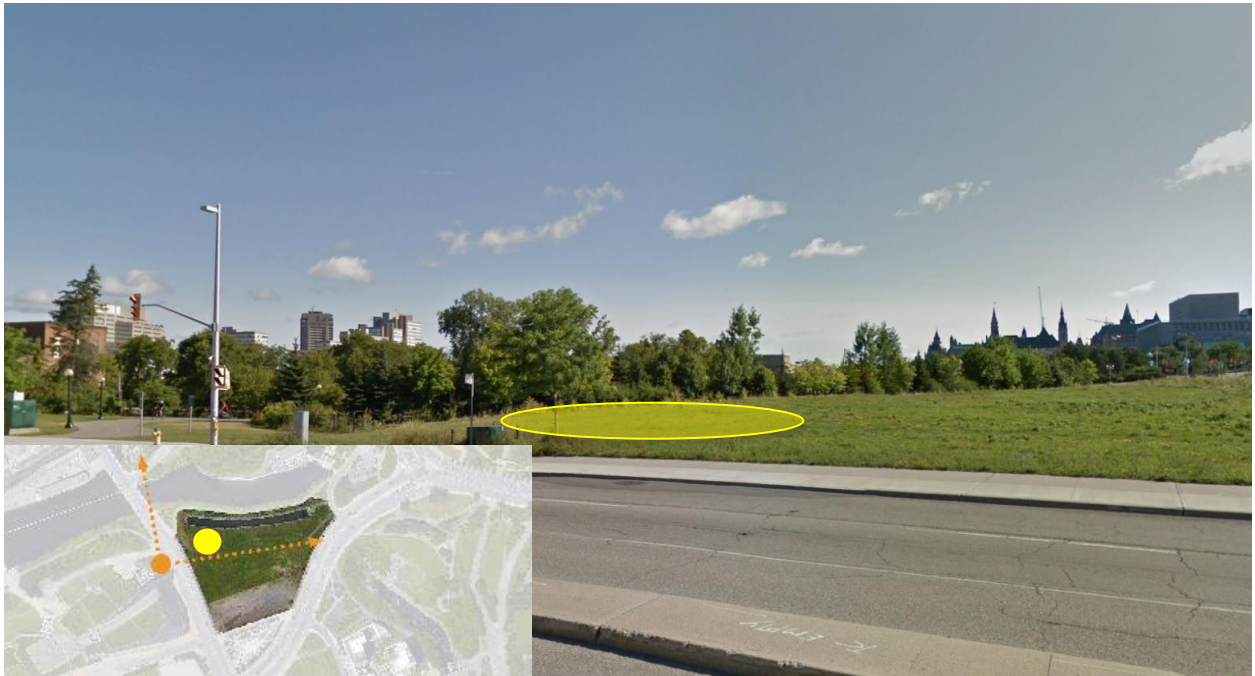


Site du monument

4.0 EMBLEMEMENT



Vue du site du Monument vers le Musée canadien de la guerre



Vue du site du monument vers la Colline du Parlement

4.0 EMPLACEMENT

LE MUSÉE CANADIEN DE LA GUERRE

L'emplacement stratégique des plaines LeBreton dans le secteur du cœur de la capitale et sa proximité au boulevard de la Confédération en fait un endroit idéal pour les institutions nationales. Situé sur la rive sud de la rivière des Outaouais, le Musée canadien de la guerre a ouvert ses portes en 2005. Son architecture spectaculaire, ses expositions novatrices, ses programmes publics diversifiés et son contenu spécialisé à la fine pointe de la recherche en font sans doute l'un des établissements muséaux les plus respectés au monde pour l'étude et la compréhension des

conflits armés. La conception novatrice du musée s'inspire du thème de la « régénération », qui évoque non seulement les conséquences de la guerre sur le paysage, mais aussi la capacité de la nature de se régénérer et de se remettre de la dévastation causée par les conflits humains. Édifice bas qui se fond dans le paysage, le Musée canadien de la guerre possède un toit en pente douce recouvert de végétation et d'un revêtement de cuivre, et il comporte sur le toit le jardin du Souvenir.



Musée canadien de la guerre (Crédit photographique: Tom Arban)

5.0 BUDGET

Le budget total pour le design et la construction du monument ne sera pas inférieur à **3 098 400 \$** (avant les taxes).

Une somme d'au moins **2 736 000 \$** (avant les taxes) est réservée à la construction du Monument et à son intégration dans le paysage, incluant l'assainissement du site.

Découlant de la phase II du concours, le contrat pour le design du Monument, qui sera octroyé par la CCN, aura une valeur d'au moins **342 400 \$** (avant les taxes). Cette somme devra inclure tous les honoraires et les coûts associés à l'élaboration du design, à la réalisation des plans et des devis dans les deux langues officielles, les honoraires des autres professionnels participants, les suivis durant la construction et toute modification au design pouvant être nécessaire pour respecter le budget. En outre, une allocation de déplacement d'un montant maximal de **20 000 \$** (incluant les taxes applicables) sera allouée à l'équipe gagnante et négociée avec celle-ci avant que le contrat ne lui soit accordé.

Veillez noter que le contrat exigera la présentation de dessins de construction estampillés par un ingénieur en structures et un architecte paysagiste dûment accrédités en Ontario.

Selon la nature du concept retenu, la CCN pourra octroyer un contrat distinct à l'artiste de l'équipe gagnante pour la fabrication des éléments artistiques. Ce contrat sera financé à même le budget total de construction du monument.

La CCN sera chargée de superviser la préparation du site, la construction, l'aménagement paysager et l'intégration au site et l'installation des éléments artistiques, dans les limites du budget du projet.

6.0 CONCOURS DE DESIGN

Les pouvoirs et les responsabilités du jury

Un jury formé de professionnels des arts et du design, de spécialistes du contenu, de représentants des parties intéressées sera réuni pour ce concours et comprendra les représentants suivants :

- ◆ Un architecte ou un urbaniste
- ◆ Un architecte paysagiste
- ◆ Un professionnel des arts
- ◆ Un historien militaire
- ◆ Un ancien combattant de la mission du Canada en Afghanistan
- ◆ Un représentant de la mission du Canada en Afghanistan n'ayant pas été membre des Forces armées canadiennes
- ◆ Un représentant des familles de ceux et celles qui sont tombés au combat

La composition du jury sera dévoilée dans un addenda à la Demande de qualifications qui sera affiché au Service électronique d'appels d'offres du gouvernement (www.achatsetvente.gc.ca).

Le jury conseillera le ministre du Patrimoine canadien qui, en tant que ministre responsable des monuments commémoratifs sur les terrains fédéraux de la région de la capitale du Canada, ainsi que le ministre des Anciens combattants, seront responsables conjointement de la sélection finale du design gagnant, en se fondant sur la recommandation du jury.

Phase I – Demande de qualifications

Au cours de la phase I du concours, les équipes doivent démontrer leur talent, leurs qualifications et leur intérêt envers le projet. Le jury passera en revue chaque soumission et y attribuera une note selon les mérites de la lettre d'intérêt de chaque équipe, de son expérience et de ses réalisations, ainsi que des *curriculum vita* de ses membres, afin d'établir une liste d'au plus cinq finalistes qui seront invités à présenter des propositions à la phase II du concours.

Phase II – Demande de propositions

Au cours de la phase II du concours, les équipes finalistes devront élaborer un concept de design unique et évocateur pour le Monument. Les équipes recevront un prospectus détaillé qui leur servira à préparer une proposition de design, une maquette, du matériel de présentation, un budget et un échéancier. Elles participeront à une visite du site et à une séance d'information animées par des représentants de PCH et de la CCN. À cette occasion, les équipes pourront poser des questions sur le projet et sur le site.

Les finalistes présenteront leurs propositions au jury. Les présentations seront suivies en soirée d'une présentation publique de leurs concepts de design et d'une présentation privée à laquelle seront conviés des anciens combattants, des membres des familles et d'autres parties intéressées. Les concepts de design seront également affichés en ligne pendant un certain temps pour que les anciens combattants, les membres des familles, les autres parties intéressées et le grand public puissent les commenter. Avant de rendre sa décision, le jury prendra en considération les commentaires du Comité consultatif de l'urbanisme, du design et de l'immobilier (CCUDI) de la CCN; des experts en conservation, en architecture du paysage, en ingénierie et en estimation de coûts; et des anciens combattants, des membres des familles, des parties intéressées et du grand public.

Les ministres du Patrimoine canadien et des Anciens combattants, tout en tenant compte de la sélection du jury, seront responsables de choisir l'équipe gagnante à qui la CCN attribuera le contrat pour l'élaboration du design en vue de la mise en œuvre du monument.

7.0 ADMISSIBILITÉ

Pour être admissibles au concours, les équipes de design doivent satisfaire aux exigences obligatoires suivantes :

- ◆ L'équipe doit être dirigée par un citoyen canadien;
- ◆ L'équipe de design doit comprendre un artiste et un architecte paysagiste, et peut également comprendre un architecte et/ou un concepteur urbain ou autre professionnel du design (tous les membres de l'équipe doivent être des professionnels en pratique active);
- ◆ L'architecte paysagiste et l'architecte (s'il y a lieu) de l'équipe de design doivent être agréés ou être admissibles à l'être pour fournir les services professionnels nécessaires dans toute la mesure qui peut s'avérer requise en vertu de la législation provinciale, dans la province de l'Ontario.

Tout candidat et finaliste qui pourrait être en conflit d'intérêt réel ou potentiel en raison de ses liens avec PCH, ACC, la CCN ou le personnel de ces organismes (incluant leurs ministres, le personnel du bureau des ministres, et les membres Conseil d'administration de la CCN et du CCUDI), ou les membres du jury, en raison de liens familiaux directs ou de rapports de dépendance ou d'associations professionnelles actifs pendant la tenue du concours, ne peut participer à celui-ci. Ne peuvent également y participer les associés de ces personnes ni leurs employés salariés.

8.0 HONORAIRES ET FRAIS DE DÉPLACEMENT

Les participants à la phase I du concours ne recevront ni honoraires ni remboursements pour les frais encourus.

Au cours de la phase II du concours, les équipes finalistes recevront chacune des honoraires de 20 000 \$ (avant les taxes) pour le travail de design et la réalisation d'une maquette et autre matériel de présentation ainsi que pour la présentation de leur proposition. Les détails au sujet de ces paiements seront fournis aux finalistes au début de la phase II.

Les équipes finalistes pourront aussi recevoir jusqu'à 6 000 \$ (toutes taxes incluses) pour leurs frais de déplacement autorisés (incluant les repas et l'hébergement) et encourus de façon raisonnable et appropriée pour deux séjours distincts à Ottawa pour au plus deux membres de l'équipe pour assister à la visite du site et à la présentation devant le jury. Les remboursements seront effectués selon le prix coûtant et sans marge de profit ni majoration conformément à la directive du Conseil National Mixte sur les voyages.

9.0 EXIGENCES DE LA PHASE I

Le jury examinera et évaluera les éléments suivants :

Lettre d'intérêt (20 p. 100 de la note totale)

Vous devez fournir une lettre d'au plus deux pages, dans laquelle vous expliquez les raisons pour lesquelles ce projet intéresse votre équipe et comment elle entend relever le défi de créer un monument unique et significatif. Précisez si les membres de votre équipe ont déjà travaillé ensemble auparavant, le rôle que jouera chacun des membres dans le design et l'exécution du projet, et qui seront les membres et le chef d'équipe.

N'oubliez pas d'indiquer le numéro de téléphone et l'adresse courriel du chef d'équipe.

Qualifications et expérience des membres de l'équipe (20 p. 100 de la note totale)

Fournissez un *curriculum vita* professionnel de deux pages (au maximum) pour chacun des membres de l'équipe. Vous pouvez inclure une adresse Web si vous jugez utile que le jury prenne connaissance, à sa discrétion, d'autres réalisations des membres de votre équipe.

Fournissez en référence les noms et les coordonnées d'au moins trois personnes avec qui il est possible de communiquer, au moins une personne pour chacun des membres de l'équipe. Il doit s'agir de personnes ayant travaillé avec les membres de l'équipe aux projets énumérés dans la rubrique « Travaux antérieurs ».

Travaux antérieurs (60 p. 100 de la note totale)

Fournissez une brève description, accompagnée d'images de trois projets antérieurs pertinents (bâti et complétés) pour chacun des membres de l'équipe (les mêmes projets peuvent figurer plus d'une fois lorsqu'il y a eu collaboration entre des membres de l'équipe). Pour chaque projet, veuillez fournir les renseignements suivants (maximum de deux pages par projet) :

- ◆ Le titre et une brève description du projet;
- ◆ Les rôles des membres de l'équipe de design;
- ◆ Le budget total du projet au moment de l'attribution du contrat et les coûts réels une fois les travaux terminés, avec une explication des écarts, le cas échéant;
- ◆ La date d'achèvement ciblée pour le projet au moment de l'attribution du contrat et la date réelle d'achèvement du projet, avec une explication des écarts, le cas échéant;
- ◆ Des photographies;
- ◆ Les prix reçus, le cas échéant.

Veuillez noter que tous les exemples de travaux antérieurs doivent avoir été menés à terme et qu'au moins un projet doit avoir été terminé dans les dix dernières années.

10.0 PHASE I — ÉVALUATION DE LA SOUMISSION

NOTE : Chaque soumission sera vérifiée pour s'assurer qu'elle satisfait aux exigences obligatoires d'admissibilité décrites à la section 7.0. Toute soumission qui ne satisfait pas à ces exigences sera rejetée.

Le jury évaluera les documents présentés et leur attribuera une note selon les critères suivants :

- ◆ Compréhension manifeste de la vision et des objectifs du projet;
- ◆ Mesure dans laquelle les ressources et les relations de travail de l'équipe peuvent lui permettre de satisfaire aux exigences du projet;
- ◆ Ampleur de l'expérience professionnelle en lien avec les exigences du projet;
- ◆ Qualité des projets récemment achevés, notamment en ce qui a trait au respect démontré des échéanciers, des délais, des exigences et des budgets;
- ◆ Pertinence des travaux antérieurs par rapport aux objectifs du projet;
- ◆ Excellence en design, et la qualité de la réflexion et de la créativité, comme le démontrent les œuvres antérieures.

On trouvera à l'annexe A des renseignements détaillés sur les critères d'évaluation.

Le jury évaluera toutes les soumissions admissibles et choisira jusqu'à cinq des soumissions les mieux cotées pour procéder à la phase II du concours. PCH avisera par courriel toutes les équipes qui ont répondu à la Demande de qualifications des résultats de la phase I du concours.

Compte rendu

Si votre équipe souhaite avoir un compte rendu de l'évaluation de votre soumission, vous devez en faire la demande à PCH dans les quinze jours ouvrables suivant la réception de vos résultats. Ce compte rendu portera sur les forces et les faiblesses de votre soumission en fonction des critères d'évaluation. Ce compte rendu pourra être fait par écrit, par téléphone ou en personne. Le caractère confidentiel de l'information se rapportant aux autres soumissions est protégé. Vous trouverez les coordonnées du responsable ministériel à la section 14.0.

11.0 PHASE I — DIRECTIVES DE SOUMISSION

Veillez-vous assurer de bien revoir les exigences d'admissibilité et de soumission et de nous faire parvenir les éléments suivants :

- ◆ Une clé USB contenant un seul fichier en format PDF portant le nom de famille de votre chef d'équipe. Le fichier ne doit pas dépasser la taille de 20 mégaoctets et doit comprendre les renseignements et les documents ci-dessous :
 - Une lettre d'intérêt
 - Le *curriculum vitae* de tous les membres de votre équipe
 - Une moins une référence pour chacun des membres de votre équipe
 - Des exemples d'au moins trois projets menés à terme pour chaque membre de votre équipe
- ◆ Deux copies papier de votre soumission imprimées en couleur sur des feuilles de format 8½ x 11 (pouces). PCH encourage l'utilisation de produits écoresponsables dans la préparation et la production de votre soumission.

En présentant leur soumission, les équipes confirment qu'elles ont lu toute la Demande de qualifications. De plus, elles estiment :

- ◆ qu'elles respectent toutes les exigences d'admissibilité précisées à la section 7.0;
 - ◆ que tous les renseignements fournis sont complets, véridiques et précis; et
 - ◆ qu'elles acceptent d'être liées par les directives, les modalités et les conditions de la Demande de qualifications et qu'elles en accepteront les modalités et les conditions si elles devaient être invitées à participer à la Demande de propositions.
-

Date limite

La date limite pour la réception de vos soumissions est **le vendredi 17 janvier 2020 à 15 h (HNE)**. Nous n'acceptons pas les soumissions par télécopieur ou les soumissions électroniques. Veuillez faire parvenir votre soumission à l'adresse suivante :

Ministère du Patrimoine canadien
Salle de courrier
15, rue Eddy, 2^e étage
Gatineau (Québec)
K1A 0M5
Demande de qualifications : 10190645
À l'attention de : Joelle Theriault, Spécialiste des approvisionnements et des contrats

Votre soumission doit nous parvenir à l'endroit indiqué avant l'heure et la date limites. Les soumissions retardataires seront refusées.

Veillez vous assurer de bien adresser votre envoi et de le faire parvenir à la salle de courrier au 2^e étage; PCH n'est pas responsable des soumissions perdues ou endommagées.

Modifications à votre soumission

Veillez noter que vous pouvez modifier votre soumission par un addenda pourvu que votre modification nous parvienne avant la date d'échéance de la soumission. La révision doit être imprimée sur le papier à entête du soumissionnaire ou porter la signature du chef d'équipe. La lettre doit indiquer clairement « MODIFICATION » dans la ligne Objet et indiquer clairement les changements à apporter à la soumission originale.

12.0 PHASE II — SURVOL

La Demande de propositions, incluant les Exigences du concours et les Lignes directrices de programme et de design, ne sera transmise qu'aux cinq finalistes au début de la phase II du concours. Ces documents fourniront tous les renseignements détaillés sur les exigences à respecter et les critères d'évaluation.

Les équipes finalistes devront :

- ◆ Participer à une visite du site et à une séance d'information à Ottawa en mai 2020 (la date exacte sera établie au début de la phase II). À cette visite, vous pourrez visiter le site et assister à une présentation sur le projet. Ce sera l'occasion de poser des questions sur le projet, le processus de concours et le site.
- ◆ Soumettre une description technique du concept et une démonstration de sa faisabilité avant le 30 octobre 2020 (la date sera confirmée au début de la phase II). La description doit être accompagnée d'un énoncé de deux pages de l'esprit du design dans les deux langues officielles et d'un budget réaliste démontrant comment le monument peut être construit et installé en respectant le budget et l'échéancier prévus. À ce moment, tous les membres de l'équipe dont les membres de soutien, les experts-conseils et les sous-traitants, devront être identifiés.
- ◆ Soumettre une brève vidéo le 30 octobre 2020 sur la démarche que l'équipe a suivie pour élaborer son design. Cette vidéo sera publiée au site de PCH dans le but de recueillir les commentaires des Anciens combattants, des familles, des autres parties intéressées et du grand public.
- ◆ Produire une maquette physique et d'autre matériel pour présenter le concept du monument au jury et aux membres du CCUDI en décembre 2020 (la date sera confirmée au début de la phase II). Veuillez noter que PCH devra avoir en main tous les documents de présentation au plus tard

à midi le jour précédant la présentation au jury.

- ◆ Après la présentation au jury, vous devrez participer à une présentation privée en compagnie d'anciens combattants, de représentants des familles et de d'autres parties intéressées ainsi qu'à une présentation publique en décembre 2020 (la date sera confirmée au début de la phase II) où tous les concepts de design seront présentés. Les présentations seront également publiées en ligne pour une période limitée afin de recueillir les commentaires des anciens combattants, des familles, des autres parties intéressées et du public.

Avant de faire la sélection de l'équipe gagnante, le jury prendra en considération les éléments suivants :

- ◆ Les commentaires des membres du CCUDI sur la présentation des finalistes au jury (pour obtenir plus de renseignements sur le CCUDI, veuillez consulter la page suivante : <http://ccn-ncc.gc.ca/comites>.)
- ◆ L'examen technique des propositions effectué par un comité d'experts en conservation, en architecture paysagère, en ingénierie et en estimation des coûts.
- ◆ La rétroaction des anciens combattants, des familles, des autres parties intéressées et du grand public obtenue lors des présentations publiques et de la publication en ligne.

Les ministres du Patrimoine canadien et des Anciens combattants, tout en tenant compte de la sélection du jury, sont responsables de choisir l'équipe gagnante qui recevra le contrat de la CCN pour élaborer leur concept en vue de la mise en œuvre du monument.

De plus amples renseignements sur les exigences de l'élaboration du design figureront dans la Demande de propositions.

13.0 DATES IMPORTANTES

Phase I — Demande de qualifications (PCH)	Échéance
Date limite pour les questions	10 janvier 2020
Date limite pour les soumissions	17 janvier 2020
Période d'examen et d'évaluation par le jury	Février 2020
Envoi des notifications aux finalistes	Mars 2020
Phase II — Demande de propositions (PCH)	Échéance
Visite du site et séance d'information et de questions et réponses	Mai 2020
Soumission de la proposition écrite et de la vidéo	30 octobre 2020
Présentation des concepts de design au jury et au CCUDI	Décembre 2020
Présentation des concepts de design aux anciens combattants, aux familles, aux parties intéressées et au public	Décembre 2020
Période d'examen et d'évaluation du jury	Décembre 2020
Envoi des notifications aux équipes de design	Février 2021
Conception et construction (CCN)	Échéance
Octroi du contrat	Mars 2021
Élaboration du design détaillé	Décembre 2021
Construction et installation	Été 2023
Achèvement des travaux sur le site et de l'aménagement paysager	Automne 2023
Dévoilement du monument	Automne 2023

Toutes les dates sont à confirmer. Les dates de tombée et autres dates peuvent être modifiées en tout temps. PCH et la CCN donneront un préavis raisonnable dans un tel cas.

14.0 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS

Toutes les demandes de renseignements, demandes de compte rendu et autres communications doivent être présentées par courriel à Joelle Theriault, Spécialiste des approvisionnements et des contrats, à PCH à l'adresse : PCH.contrats-contracting.PCH@canada.ca.

Les questions portant sur la présente Demande de qualifications devraient être soumises par écrit le plus rapidement possible. PCH peut ne pas répondre aux questions reçues moins de sept jours avant la date limite pour remettre les soumissions. Pour assurer l'intégrité du processus compétitif, toutes les questions et les réponses correspondantes seront affichées au portail du Service électronique d'appels d'offres du gouvernement (<https://achatsetventes.gc.ca/>).

ANNEXE A — CRITÈRES COTÉS DE LA PHASE I

EXIGENCES OBLIGATOIRES	Exigence rencontrée (oui/non)
<ul style="list-style-type: none"> ◆ L'équipe est dirigée par un citoyen canadien. 	
<ul style="list-style-type: none"> ◆ L'équipe de design comprend un artiste et un architecte paysagiste, et peut également comprendre un professionnel du design, un architecte et/ou un professionnel du design urbain. Tous les membres de l'équipe doivent être des professionnels en pratique active. 	
<ul style="list-style-type: none"> ◆ L'architecte paysagiste et/ou l'architecte (s'il y a lieu) de l'équipe de design doivent être agréés ou être admissibles à l'être pour fournir les services professionnels nécessaires dans toute la mesure qui peut s'avérer requise en vertu de la législation provinciale, dans la province de l'Ontario. 	
CRITÈRES COTÉS	POINTAGE
Lettre d'intérêt (20 points)	
<ul style="list-style-type: none"> ◆ La lettre d'intérêt démontre une bonne compréhension de la vision et des objectifs du projet dont plus particulièrement son sujet, sa portée, son importance et son caractère délicat. 	10
<ul style="list-style-type: none"> ◆ La lettre d'intérêt précise les ressources et les relations de travail nécessaires, et démontre la motivation de l'équipe à mener à bien le projet selon les exigences précisées. 	10
Qualifications et expérience des membres de l'équipe (20 points)	
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Les membres de l'équipe démontrent qu'ils ont les compétences et l'expérience professionnelles nécessaires pour respecter toutes les exigences d'un tel projet. 	20
Travaux antérieurs (60 points)	
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Les exemples de travaux antérieurs constituent des réalisations de qualité, exécutées selon les exigences du client, les échéanciers et les budgets imposés. 	25
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Les exemples de travaux antérieurs sont pertinents par rapport aux buts du projet visé par la présente demande. 	10
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Les travaux antérieurs réalisés par les membres de l'équipe de design révèlent qu'ils excellent dans leur domaine et qu'ils sont capables de réflexion et de créativité. 	25
POINTAGE	
Soumission exceptionnelle qui dépasse toutes nos exigences (100% des points)	
Bonne soumission qui respecte toutes nos exigences (80% des points)	
Soumission acceptable qui respecte nos exigences minimales (60% des points)	
Soumission décevante qui ne respecte pas les exigences minimales (40% des points)	
Soumission ne correspondant pas à nos exigences (20% des points)	
Soumission incomplète ne pouvant être évaluée (0% des points)	

Les équipes doivent obtenir une note de 60 p. 100 dans toutes les catégories pour passer à l'étape suivante.

ANNEXE B — RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

INDEMNISATION

PCH ne sera pas tenu de rembourser ni d'indemniser l'un ou l'autre des concurrents pour des coûts engagés par la préparation d'une réponse à la demande de qualifications. Tous les exemplaires des documents soumis en réponse deviendront la propriété de PCH et ne seront pas retournés.

CONFLIT D'INTÉRÊT

Les équipes de design sont priées de noter que PCH peut rejeter une soumission dans les circonstances suivantes :

- ◆ Si l'équipe de design, un de ses sous-traitants, un de leurs employés respectifs, actuels ou anciens, a participé d'une manière ou d'une autre à la préparation de la demande de soumissions ou est en situation de conflit d'intérêts réel ou apparent;
- ◆ PCH juge que l'équipe de design, un de ses sous-traitants, un de leurs employés respectifs, actuels ou anciens, a eu accès à des renseignements relatifs à la demande de soumissions qui n'étaient pas à la disposition des autres équipes, et que cette situation donne ou semble donner à l'équipe de design un avantage indu.

PCH est seul habilité à établir s'il existe un conflit d'intérêts, un avantage indu ou une apparence de conflit d'intérêts ou d'avantage indu. Les équipes de design ayant des doutes quant à une situation particulière doivent communiquer avec PCH, conformément à la section 14.0, Questions, avant la clôture des soumissions.

ANNULATION

PCH pourra accepter ou rejeter toute soumission. Si PCH détermine qu'il n'y a pas suffisamment d'équipes qui se sont qualifiées à la phase I pour entamer la phase I du concours, PCH pourra annuler cette phase ou modifier les exigences et publier de nouveau la Demande de qualifications.

RESPONSABILITÉ DES ERREURS

Bien que PCH ait fait des efforts considérables pour présenter des renseignements précis dans la présente Demande de qualifications, cette information ne

constitue que des lignes directrices pour les concurrents. PCH n'en garantit ni l'exactitude ni le caractère complet ou détaillé. Rien dans la présente demande de qualifications n'empêche les concurrents d'établir leurs propres opinions et conclusions à l'égard du contenu de la demande.

MODALITÉS ET DISPOSITIONS CONTRACTUELLES

Les modalités et les conditions prévues par la PCH feront partie intégrante des contrats octroyés aux équipes de design finalistes à la Phase I du concours.

Les modalités et les conditions prévues par la CCN feront partie intégrante du contrat qui sera conclu avec l'équipe gagnante.

DISPOSITIONS RELATIVES À L'INTÉGRITÉ

Les équipes de design finalistes doivent se conformer au [Code de conduite pour l'approvisionnement](#) du gouvernement du Canada. PCH se réserve le droit de vérifier les renseignements et références présentés. En présentant une soumission, chaque équipe de design atteste être informée que PCH pourrait demander des renseignements, des attestations et des formulaires de consentement supplémentaires, ainsi que d'autres éléments prouvant l'identité ou l'admissibilité, y compris une preuve de citoyenneté.

Déclaration de condamnation à une infraction

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, toutes les équipes de design finalistes doivent présenter le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web Intégrité – [Formulaire de déclaration \(http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html\)](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html), afin que leur soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

Documentation exigée

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la [Politique d'inadmissibilité et de suspension \(http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html\)](#), les équipes de design finalistes doivent présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.